

Créteil le 28 juin 2021

Les MNA sont des jeunes comme les autres

La présence d'environ 50 000 mineurs non accompagnés étrangers sur notre sol pose des problèmes tout d'abord humanitaires mais aussi de santé publique. La France, pays des droits de l'homme et terre d'accueil a adopté une législation permettant à ces jeunes victimes de la misère ou de la guerre dans leur pays d'origine, de trouver les conditions d'une vie décente à laquelle ils ont droit. Et pourtant souvent leur situation demeure insupportable.

Considérés comme mineurs et non comme migrants, ils ne peuvent faire l'objet d'une mesure d'éloignement et sont pris en charge par l'aide sociale à l'enfance gérée par les départements. Comme tout jeune, ils ont droit à l'éducation et à la santé, conformément aux engagements pris par la France dans le cadre de la convention internationale des droits de l'enfant.

Au-delà des réponses aux graves problèmes de santé dus notamment au traumatisme psychologique qu'ils subissent, la scolarisation et la formation sont pour ces jeunes le seul moyen d'une intégration dans une vie professionnelle et sociale qui les sortira de l'isolement, de la rue et les tiendra à l'écart des réseaux de délinquance, ce que certains utilisent pour accuser les jeunes isolés de l'insécurité et provoquent ainsi leur rejet.

Depuis 2016, les PEP se sont mobilisées pour l'accueil des mineurs non accompagnés.

Une vingtaine d'associations PEP ont mis en place des actions proposant un hébergement et un accompagnement social et éducatif : c'est le cas des PEP 40, des PEP 50, des PEP Atlantique Anjou, des PEP CBFC et des PEP 69/ML et des PEP 13 pour les mineurs allophones.

Des groupes de travail ont permis d'échanger les expériences.

Comme l'a illustré l'une des tables rondes des rencontres, une convention entre les PEP 21, le conseil départemental de Côte-d'Or et le Secrétariat d'État à la protection de l'enfance a permis d'engager une évolution de l'offre d'accompagnement des enfants confiés aux services de l'enfance. Cela doit permettre aux jeunes d'être de véritables acteurs de leur projet de vie.

Par ailleurs, les personnels des structures paramédicales ont épaulé leurs collègues pendant la période difficile de confinement.

Enfin les PEP ont pleinement participé à l'élaboration du rapport que la présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a remis au Premier ministre. Parmi ses 40 préconisations, l'ouverture à tous du contrat d'accès à l'autonomie préconisé par les PEP a été retenu. La dimension interministérielle et inclusive de la politique de protection de l'enfance a par ailleurs été promue par la Fédération générale des PEP.

Comme le rappelle une nouvelle fois le rapport d'activité pour 2020, les PEP veulent réaffirmer et préciser leur engagement pour que les mineurs non accompagnés puissent vivre comme tout jeune présent sur le territoire.

A propos de la Fédération Générale des PEP :

100 ans d'expérience au service d'une société inclusive et solidaire.

Les PEP (pupilles de l'enseignement public) ce sont **101** associations de proximité présentes dans toute la France agissant au quotidien pour une société inclusive et solidaire. Depuis **100 ans**, elles garantissent l'accès de tous aux droits communs : droit à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux soins et à la vie sociale.

Fondées sur les valeurs de Laïcité, Solidarité et Egalité, les PEP interviennent dans les domaines de l'éducation, des loisirs, du social et du médico-social. Fortes de plus de **1200** établissements, services et dispositifs, **20 000** salariés et **8000** bénévoles, les PEP accompagnent chaque année **1 300 000** enfants, adolescents, adultes (dont 90 000 en situation de handicap) et leurs familles.